

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	29 487 407	0,000		31 048 000	0		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	631 965	2,65		649 800	17 220	2,65	17 220
Taxe d'habitation additionnelle	1 280 561	7,72		988 200	76 289	7,72	76 289
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	11 469 673	24,39		11 875 000	2 896 313	24,39	2 896 313
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					93 509	Total	
Total des CFE unique, de zone et éolienne					2 896 313		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>						

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9		
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			
Taxe foncière non bâtie additionnelle	=			
Taxe d'habitation additionnelle	93 509			
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
4 565 728	115 856	104 109	33 190	1 242 586	0	43 778	6 105 247

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
2 989 822		6 105 247		9 095 069

À GRENOBLE  
 Le 14 MARS 2024  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 PHILIPPE LERAY

À HEYRIEUX  
 Le 11.04.2024  
 Pour le Groupement,  
 Le Président  
 R. PORRETTA

À  
 Le  
 Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

**Taxe foncière bâtie :**

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Exonérations de longue durée	0

**Taxe foncière non bâtie**

0

**Taxe d'habitation :**

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	0
b. Base minimum	112 127
c. Locaux industriels	1 130 180
d. Autres allocations	279

2. BASES EXONÉRÉES

**Taxe foncière bâtie :**

a. Par le conseil communautaire	1 955
b. Par la loi	3 431 359

**Taxe foncière non bâtie :**

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	142 823
c. Par la loi (autres)	0

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	5 129 004

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	988 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégreivées hors locaux vacants	329 382
d. Bases dégreivées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	364
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	0
f. Stations radioélectriques	98 332
g. Installations gazières et autres	17 160

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	2 771 163
b. TVA prév. (comp. CVAE)	1 794 565
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	>>>
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
<b>Taux maximum :</b>		
a. De droit commun	24,43	>>>
b. Dérogatoire	24,43	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	24,43	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>
<b>Taux moyens pondérés :</b>		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,001481	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,001749	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		>>>
b. au niveau de l'EPCI		>>>
<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82